

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 31 mai 2024

N° 2024 – 25

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

Date de convocation

Le 27/05/2024

Date d'affichage

Le 27/05/2024

Objet de la délibération 2024-25 :

Subventions école concernant

le projet pédagogique

Maths'thèque et le projet

« Cours actives et Sportives »

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture le 10 JUIN 2024

Et publication ou notification

du 10 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 31 mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, GUILHOT Stéphane, MAZOYER Gérard, Mesdames, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusées : Madame JAMMES Sandrine qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Madame DURAND Claudine, Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Mme FOURNET-FAYARD Marjolaine a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'école (Educ Nat) a un projet pédagogique de dynamisation de son enseignement s'appuyant sur le thème national : "Notre Ecole Faisons La Ensemble" (NEFLE).

Dans ce projet, deux thèmes : des jeux mathématiques et une restructuration de la cour.

La "réfection" de la cour s'appuie sur une mesure nationale "Cours Actives et Sportives".

Cette mesure est financée par le Ministère de l'Education Nationale et l'agence Nationale du Sport.

Le porteur local est la commune de Sanssac. Cette démarche est en lien avec les JO et a pour but de motiver les enfants à faire du sport.

Ce projet se résume à l'aménagement d'un espace sportif sur la partie en herbe de l'école et de l'achat d'une table de ping-pong.

Le coût est de 6 895,17 €, la subvention est au plus de 80% soit 5 516,13 € reste à la charge de la commune 1 379,04 €.

AR Prefecture

043-214302333-20240531-2024_25-DE
Reçu le 10/06/2024

Le projet Maths'thèque est un projet innovateur, qui consiste à l'achat de livres, de matériels afin que les enfants acquièrent des compétences en maths, en géométrie, arithmétique ...

Le montant de ce projet est de 4 618 € financé à 100 % par l'Etat.

L'Etat verse au départ une avance de 30 % du projet soit 1 385,40 euros.

Après délibération, le conseil municipal approuve ces 2 projets : « Cours Actives et Sportives" pour un montant de 6 895,17 €, subventionnable au plus de 80% soit 5 516,13 € et un restant à la charge de la commune 1 379,04 € et Maths'thèque d'un montant de 4 618 € financé à 100 % par l'Etat avec une avance de 30 % du projet soit 1 385, 40 € au départ.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y référent et à inscrire ces sommes au budget.

Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 31 mai 2024,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20240531-2024_25-DE
Reçu le 10/06/2024